

**PROCES-VERBAL**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2015**

Conseillers	: En exercice : 15	Présents : 8 puis 9 à partir du point 2 de l'ordre du jour
	Pouvoirs : 2	
Présents	: MM. Marie-Pierre GIRARD, Marie-Brigitte BARATAY, Bastien FLACON, Christophe LAMOTTE, Angélique BLANC, Monique CHAPPUIS, Elie BACHELET, Laurent GALLAY, M. Bruno BORDET est arrivé en séance à partir du point 2 de l'ordre du jour	
Absents excusés	: MM. François BARATAY, Marion GIRARD, Chantal FORMENT,	
Absents	: MM. Guillaume DUTRUEL, Floris GIRARD, Emilie ROCHETTE	
Pouvoirs	: M. François BARATAY a donné pouvoir à Mme Marie-Brigitte BARATAY Mme Chantal FORMENT a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GIRARD	
Secrétaire de séance	: M. Bastien FLACON	

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Lors de la séance du 10 décembre 2015, le Conseil Municipal a traité des questions suivantes :

**1 - Subvention exceptionnelle « Classe de neige » - Exercice 2016**

- ✓ Vu le projet de classe de neige destinée aux 38 élèves des CE2, CM1 et CM2, aux Houches du 1<sup>er</sup> au 5 Février 2016 – soit 5 jours –, présenté par Mesdames REMILI et LUCAS, Enseignantes à l'Ecole de VINZIER ;
- ✓ Vu l'aide susceptible d'être allouée par le Conseil Général de Haute-Savoie pour ce type d'opération : 20 € par jour et par élève, ce qui représenterait pour le présent projet la somme de 3 800 € (20 € X 5 jours X 38 élèves) ;
- ✓ Considérant que cette aide départementale n'est attribuée que si la Commune verse une participation du même montant par jour et par élève, soit pour le présent projet 3 800 €. (Dans le cas où ce niveau ne serait pas atteint, l'aide du département serait alors plafonnée au montant de l'aide communale) ;
- ✓ Considérant que la structure organisatrice du projet est l'Association des Parents d'Elèves (APE) de Vinzier ;

Après échange de points de vue sur le montant de la subvention, jugé par certains trop élevé, la participation des parents (75 €, qui constituerait le montant plafond) et avoir exprimé le regret d'avoir été informé tardivement, et, ainsi, d'avoir été mis en quelque sorte devant le fait accompli, le Conseil Municipal, pour ne pas compromettre le projet de classe de neige, a voté à l'unanimité la subvention exceptionnelle sollicitée de 3 800 € en faveur de l'Association des Parents d'Elèves de Vinzier.

Cette subvention sera inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif de l'Exercice 2016.

( Arrivée en séance de M. Bruno BORDET )

**2 - Recensement 2016 de la population : création d'emplois d'agent recenseur**

Madame le Maire rappelle que depuis 2004, pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête de recensement de la population exhaustive a lieu tous les cinq ans : la dernière concernant VINZIER a eu lieu en 2011 ; la prochaine aura lieu en 2016, du 21 Janvier au 20 Février 2016.

Le recensement repose sur un partenariat étroit entre les communes et l'INSEE.

Pour mener à bien cette mission, il convient de recruter des agents recenseur sur une durée qui permettra,

avant la période d'enquête, sa préparation et la formation des agents et, après, la mise en ordre de l'ensemble des documents collectés pour transmission à l'INSEE.

L'INSEE préconise de prévoir un agent recenseur pour 250 logements maximum. Compte tenu du nombre de logements à VINZIER, il convient de recruter deux agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de la création de deux emplois d'Agent recenseur à temps complet - soit 35 heures hebdomadaires de travail - pour une durée déterminée allant du 8 Janvier au 23 Février 2016 ;
- Dit que chaque Agent recenseur percevra une rémunération calculée sur la base de l'indice brut 343 de la Fonction Publique Territoriale.

### 3 - Vente matériel d'occasion

Madame le Maire propose que les matériels d'occasion, énumérés ci-dessous, dont la Commune n'a plus besoin, soient vendus aux prix suivants :

Vente matériel d'occasion	Nombre	Prix Unitaire	Prix total
Réfrigérateur	2	150 €	300 €
Commode bois	2	25 €	50 €
Table bois	2	30 €	60 €
Armoire bois	1	20 €	20 €
6 chaises bois/paille	le lot	30 €	30 €
Table de salon	2	15 €	30 €
Lit bois 1 personne + sommier + matelas	4	80 €	320 €
Lit bois 2 personnes + sommier + matelas	2	100 €	200 €
Clic-clac	1	40 €	40 €
Four électrique	1	80 €	80 €
Télévision	2	180 €	360 €

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, approuve la proposition de Mme le Maire et autorise, en conséquence, la vente de ces matériels d'occasion aux prix indiqués ci-dessus.

### 4 - Budget Principal : décision modificative n° 1

Madame le Maire indique qu'il convient d'opérer des ajustements de crédits par rapport au Budget Primitif Principal 2015.

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, autorise et vote les modifications par rapport au Budget Primitif Principal 2015, inscrites ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT Article / Désignation	DEPENSES	RECETTES
6411 Personnel titulaire	2 000 €	
6451 Cotisations à l'URSSAF	4 000 €	
<b>TOTAL 012 Charges de Personnel</b>	<b>6 000 €</b>	
022 Dépenses imprévues Fonctionnement	2 000 €	
<b>TOTAL 022 Dépenses imprévues Fonct.</b>	<b>2 000 €</b>	
6419 Remb. Rémunération de personnel		8 000 €
<b>TOTAL 013 Atténuations de charges</b>		<b>8 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 000 €</b>	<b>8 000 €</b>

Cette décision modificative porte essentiellement sur les frais de personnel, en raison du remplacement de deux agents en congé maladie : l'un, en longue maladie depuis le 01/09/2014, au service technique, et l'autre, durant environ 3 mois, à l'Agence postale communale. Cette dépense supplémentaire est compensée en très grande partie par les remboursements de l'assurance groupe souscrite auprès du CDG 74 : en 2015, la recette générée par ces remboursements (Article 6419) sera de l'ordre de 32 000 €.

#### **5 - Convention « Commune / Assemblée des Pays de Savoie » portant soutien à la lecture publique**

Madame le Maire communique au Conseil la lettre du 10/09/15 de Savoie-biblio (Assemblée des Pays de Savoie) et la Convention portant soutien à la lecture publique qui lui est annexée. Pour continuer de bénéficier des services offerts à la bibliothèque municipale de VINZIER par Savoie-biblio, il convient de conclure une nouvelle Convention pour la période 2015-2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Convention portant soutien à la lecture publique à intervenir entre la Commune de Vinzier et l'Assemblée des Pays de Savoie.

#### **6 - Motion pour le maintien et le développement du pôle psychiatrique des Hôpitaux du Léman (Hôpital Georges PIANTA) à Thonon-les-Bains**

Après lecture des documents cités en « annexes » qui suscitent de légitimes inquiétudes aux médecins, aux personnels médicaux, à l'UNAFAM (Union Nationale des Familles et Amis de personnes Malades), aux familles, aux personnes souffrant de maladies psychiques et aux Chablaisiens qui ont signé la pétition du « Mouvement des Citoyens du pays d'Evian pour un territoire solidaire et durable »

##### **Annexes :**

- ✓ Lettre des hôpitaux du Léman du 7 septembre 2015 demandant aux Maires du Chablais de soutenir leur action ;
- ✓ Le transfert de la psychiatrie de Thonon-les-Bains à La Roche-sur-Foron. (Cosigné du Dr. Ph. Denneulin et du Dr. Charrassin) ;
- ✓ La santé mentale en Chablais de l'UNAFAM 74 ;
- ✓ L'article du Messenger du 17 septembre 2015 « Médecins et familles tirent la sonnette d'alarme » ;
- ✓ L'article du Dauphiné du 31 octobre 2015 « Elus, personnel soignant, CGT mobilisés pour sauver des lits » ;
- ✓ L'article du Messenger du 12 novembre 2015 « Parents d'une fille schizophrène, ils se battent pour des soins locaux » ;
- ✓ Une pétition créée le 5 novembre 2015 et qui a déjà recueilli plus de 6600 signatures au 23 novembre 2015 et témoignage.

##### **Compte tenu des déclarations ci-après du Président de la République, M. François HOLLANDE, et de la Ministre de la Santé, Mme Marisol TOURAINE :**

- ✓ Le 18 octobre, la ministre de la Santé, Mme Marisol TOURAINE, a repris sur LCP l'engagement de François HOLLANDE, en promettant que « *personne ne soit à moins de 30 minutes d'un centre d'urgence en 2015* » ;
- ✓ Deux jours plus tard, François HOLLANDE (lors du congrès de la Mutualité française) a répété « *qu'aucun français ne doit se situer à plus de 30 minutes de soins d'urgence* » ;
- ✓ Le 18 novembre 2012, Marisol TOURAINE a annoncé l'ouverture de discussions avec les médecins et les élus locaux, pour aboutir début 2013 à « un plan de lutte contre les déserts médicaux » ;
- ✓ De l'e-mail du 17 septembre 2015 du Préfet de la Haute-Savoie, M. Georges-François LECLERC, qui précisait (suite à un comité interministériel qui s'est tenu le 14 septembre 2015 pour améliorer la qualité de vie des habitants en zone rurale) que la première mesure c'est « d'assurer l'égalité d'accès aux soins partout en France ».

##### **Et compte tenu que l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes :**

- ✓ envisage de transférer l'unité psychiatrique à La Roche-sur-Foron, malgré les directives mentionnées ci-dessus,
- ✓ ne prend pas soin de répondre aux inquiétudes des familles et du personnel médical,
- ✓ ne donne aucune explication à la différence annuelle de dotation par habitant. (La moyenne nationale est de 130 € et de 66 € pour le Chablais)
- ✓ envisage de ne garder que 25 lits à l'unité de Thonon, sur un secteur d'une population Chablaisienne de 138 000 habitants qui permettrait de bénéficier de 144 lits, contre 43 lits actuellement.

**L'opportunité de maintenir le pôle psychiatrique sur le site actuel repose sur plusieurs critères fondamentaux :**

- ✓ Cet hôpital psychiatrique, par son emplacement, participe de l'égalité du droit à la santé pour tous ;
- ✓ Il maintient une offre de soins de qualité au centre du Chablais ;
- ✓ Il se situe proche du contournement de Thonon-les-Bains ;
- ✓ Les bâtiments existants demandent une mise aux normes et une rénovation. Ils jouxtent les hôpitaux du Léman ;
- ✓ L'efficacité des urgences, la diversité des spécialités exercées, la disponibilité, les compétences de son personnel, son accessibilité ;
- ✓ L'hôpital d'Evian-les-Bains a déjà été supprimé et rattaché à Thonon-les-Bains ; la fusion de ces deux structures devait aboutir à la création d'un pôle médical correspondant aux attentes des Chablaisiens.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- ✓ Prend note des courriers de soutien au maintien de l'unité psychiatrique à Thonon-les-Bains (le Président de Région, les sénateurs, les députés et les conseillers généraux),
- ✓ Prend note de la correspondance de Mme la Ministre Marisol TOURAINE au sénateur Loïc HERVE, au Député Marc FRANCINA. Elle demande à ses services un examen attentif de la situation. (A noter que les 2 lettres sont parfaitement identiques),
- ✓ S'associe aux démarches engagées pour alerter les pouvoirs publics sur les intentions de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes,
- ✓ Se prononce pour le maintien de l'hôpital psychiatrique sur le site actuel, ainsi que pour le développement de l'offre de soins au travers d'un pôle public de santé existant (avec les mêmes missions qu'aujourd'hui et la préservation des emplois et des statuts des personnels),
- ✓ Déploie le manque de communication et de transparence de l'Agence Régionale de Santé, sur l'ensemble du projet et les incertitudes qui planent sur le devenir des hôpitaux du Léman,
- ✓ Se demande pourquoi la psychiatrie ne fait pas partie du projet de modernisation qui sera présenté par le directeur le 2 décembre 2015.

## **7 - Avenir de l'Association Temps Libres 2222**

Les Membres du Conseil ont reçu communication de la lettre du 22/11/2015 de l'Association Temps Libres 2222 exprimant son inquiétude sur son avenir dans la perspective de la dissolution du SIVOM du Pays de Gavot au 31/12/2016. Sans la contribution financière annuelle du SIVOM, l'Association ne pourra pas maintenir ses activités en faveur de la jeunesse. Les communes membres du SIVOM ont pleinement conscience de l'utilité du service rendu à la population par l'Association. Des discussions ont été engagées avec la Communauté de Communes du Pays d'Evian afin qu'elle se dote de la compétence Enfance-Jeunesse. Si cela n'aboutissait pas, il faudra sans doute envisager une participation directe des communes au financement de l'Association afin d'assurer son existence.

## **8 - Etude CAUE – Espaces publics du Chef-lieu**

M. Bastien FLACON présente au Conseil le power-point portant sur le projet d'aménagement des Espaces publics du Chef-lieu réalisé par le CAUE. Le projet n'est pas chiffré à ce jour. Le dossier suit son cours.

## **9 - Déclarations préalables**

### ➤ **Déclaration N° DP 074 308 15 A0019**

Confort Solution Energie pour M. Jean-Jacques BECHET- 123 Route du Chef-lieu - Section A n° 1454.  
Nature des travaux : installation de 9 panneaux photovoltaïque d'une surface de 15 m2 sur toiture (dimension d'un panneau : 1001x1675x31 mm).

**Avis du Conseil : FAVORABLE**

### ➤ **Déclaration N° DP 074 308 15 A0020**

M. Didier DUBOIS – 141 Route de La Cambuse – Section A n° 901 et 902

Nature des travaux : remplacement de toutes les huisseries en PVC blanc et agrandissement de 2 fenêtres façade Nord. Pose d'un poêle à granules et de son tube inox, façade Nord, pour l'évacuation des fumées par l'extérieur. Réfection et extension de la clôture coté escalier avec muret de 40 cm surmonté d'un grillage vert pour une hauteur finale inférieure ou égale à 1,50 m et pose d'un portillon. Remplacement porte de garage en PVC blanc.

**Avis du Conseil : FAVORABLE**

## 10 - Demande de permis de construire

### ➤ Permis N° PC 074 308 15 012

M. Arnaud FRANCOIS – 1245 Route de Vers les Granges – Section A n° 1834

#### Nature des travaux :

Projet 1 : construction d'une avancée de toit pour couvrir la terrasse existante côté Sud-Ouest, structure bois chêne clair avec tuiles terre cuite coloris rouge identique à l'habitation existante,

Projet 2 : agrandissement de la maison côté Nord sur 2 niveaux (51,88 m<sup>2</sup>) menuiserie PVC couleur bois, couverture tuiles terre cuite coloris rouge identique à l'habitation existante.

Avis du Conseil : FAVORABLE

## 11 - Vœux 2016 de la Municipalité

L'ensemble de la population est convié à la présentation des Vœux 2016 de la Municipalité le Dimanche 10 Janvier 2016 à 17 h 30 à la Salle des Fêtes.

## 12 - QUESTIONS DIVERSES

- 12.1 **Club Les Vinzolois** : Mme le Maire alerte sur la situation du club des anciens de la commune qui ne comporte plus que 6 membres. Après une participation très active depuis des années, MM Michel RIFFAUD et Albert BORDET en sont démissionnaires. Il serait regrettable que le club disparaisse. Tout nouveau membre serait le bienvenu pour redynamiser le club.
- 12.2 **Fruitière de VINZIER** : Mme le Maire informe que, malgré plusieurs relances, le projet d'achat de la fruitière par la Communauté de Communes du Pays d'Evian semble manifestement en sommeil. Elle indique qu'elle va rencontrer le Président de la Coopérative laitière de Vinzier, locataire des locaux au terme d'un bail à usage professionnel, pour lui proposer la vente de la fruitière dans la perspective d'une transformation en logements sociaux. Ce projet nécessitera la modification du zonage du PLU.
- 12.3 **Gîtes communaux** : Après avoir rappelé que 2 des 8 gîtes communaux sont dorénavant transformés en appartements loués à usage d'habitation, Mme le Maire et M. Bastien FLACON estiment qu'il serait beaucoup plus rentable pour la commune que l'ensemble des gîtes soient loués à usage d'habitation. Le coût de l'électricité, des contrôles techniques réglementaires est de plus en plus important et de grosses dépenses d'entretien sont à prévoir. Une partie du temps de travail de l'agent en charge des gîtes est déjà affectée à la cantine scolaire, dont les effectifs sont en nette augmentation. Mme le Maire a contacté la CCAS de l'EDF qui loue les 6 gîtes durant les vacances de février et en juillet/août : la convention qui nous lie pourrait être résiliée. M. Elie BACHELET considère qu'il convient de garder un pôle touristique à VINZIER et donc la location touristique des gîtes. Aujourd'hui, l'offre touristique se compose de la location des gîtes, du camping, de la location de l'Alpin aux randonneurs. La création d'une aire de camping-car est évoquée. Une discussion s'engage sur ce sujet au terme de laquelle chacun est invité à réfléchir à l'orientation globale souhaitée pour la commune en matière de tourisme.
- 12.4 **ONF : bois bostryches** : la proposition de l'ONF du 10/12/15 de vente d'environ 100 m<sup>3</sup> de bois bostryches au Crêt Racht (parcelles 4 et 5) à Négoce Grumes est acceptée.

La séance est levée à 21H 40.

A VINZIER, le 7 Janvier 2016

Vu, le Maire

